

**PRESENTS** : RIEHL, SCHLOSSER, MATHIEU, VATAUX, KREMPP, FOERSTER, HENRY, PERNON, LANTZ, PINOT, DUBOIS, LANTZ, MOMBERT, MANGEOL.

**REPRESENTE** : MATHIS pouvoir à RIEHL.

### **1) POINT COMPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR**

Le maire propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour du présent Conseil l'abandon de la régie photocopies

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour ainsi modifié.

U

### **2) ABANDON DE LA REGIE PHOTOCOPIES**

Le maire rappelle au Conseil Municipal qu'actuellement, les photocopies sont facturées 0,20 € l'unité.

Une grande majorité de conseillers proposent de bien signaler qu'il est possible de les faire ailleurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de conserver le service des photocopies pour les particuliers.

U

### **3) TARIFS LOCATION SALLE DES FETES ET DIVERS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes et divers équipements comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 :

- dépôt de garantie de 500,00 € pour que les locataires soient responsabilisés,
- demander une assurance pour les personnes qui louent,
- demande de décharge pour l'utilisation de l'échelle,
- salle des fêtes :
  - grande salle seule : 170,00 €/jour
  - grande salle seule : 340,00 €/2 jours
  - grande salle + cuisine : 400,00 €/2 jours
  - grande salle + cuisine : 220,00 €/jour
  - galerie : 100,00 € (réservée au périscolaire)
  - sonorisation : 50,00 €
- podium : 500,00 €
- barrières, tables et bancs :
  - garantie : 300,00 €
  - tables et bancs : gratuit pour les habitants de la commune
  - 10,00 une table et deux bancs pour les personnes n'habitant pas la commune
  - barrières : 10,00 €
- photocopies : le prix reste à 0,20 € mais la couleur est interdite
- recherches généalogiques : uniquement sur rendez-vous en dehors des horaires de permanences  
tarifs : 2 € de l'heure
- télécopie : 1 € le fax

U

### **4) TARIFS NOUVEAU CIMETIERE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs des concessions du nouveau cimetière comme suit :

- tombe simple pour 30 ans : 650,00 €
- tombe double pour 30 ans : 1 300,00 €.

U

### **5) CANTINE SCOLAIRE**

Le maire rappelle au Conseil Municipal la création du périscolaire et le choix, pour les repas de midi, d'amener les enfants à Lettenbach ou apporter les repas en liaison chaude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre en place la cantine en liaison chaude dans la galerie de la salle des fêtes.

U

### **6) SECURISATION ALIMENTATION EAU POTABLE**

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 4 février 2009 concernant la sécurisation de l'alimentation en eau potable et présente les nouveaux éléments du Conseil Général de la Moselle sur le financement de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas accepter le projet présenté sur la sécurisation de l'eau potable et souhaite privilégier la sécurisation des sources de la commune.

**12 Pour, 3 Abst.**

## **7) SUBVENTION 2009**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder la subvention suivante pour 2009 :

- Amicale des Sapeurs Pompiers : 1 671,40 €

U

## **8) REGLEMENT EAU**

Le maire présente au Conseil Municipal le projet de règlement du service des eaux de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le nouveau règlement du service des eaux de la commune sans modification à compter du 01.07.2009.

U

## **9) REGROUPEMENT SCOLAIRE AVEC LA COMMUNE DE VASPERVILLER**

Le maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 1991, les élèves de la commune de Vasperviller sont accueillis gratuitement à l'école d'Abreschviller.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal.

U

## **10) ACQUISITION INDICATEUR DE VITESSE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'acquisition d'un cinémomètre radar solaire pour l'entrée du village en venant de Sarrebourg, et demande à la municipalité de choisir le meilleur rapport qualité/prix (entre 2 200,00 € et 2 800,00 € H.T.).

U

## **11) POINTS DIVERS :**

Le maire informe le Conseil sur les points suivants :

- Invitations fête myrtilles et kermesse paroisse protestante
- Demande aux conseillers de participer aux manifestations des 13 et 14 juillet
- Subvention aux associations qui participent aux sports vacances avec Marc HENRION
- Démission de Joëlle CHALEIL
- Le maire donne lecture du courrier du Pays de Sarrebourg concernant les déchets ménagers

M. LANTZ Emmanuel : demande des explications sur la mise en place de la fibre optique, M. SCHLOSSER explique que la SERCAE met en place l'alimentation sur LA VALETTE et le remplacement de tous les câbles dans les habitations.

Mme VATAUX Véronique indique que le logo station verte a changé donc il faudra changer les panneaux.